

## PROJET DE MOTION

Considérant que le projet d'implantation d'une unité de méthanisation à Chevry-Cossigny de la société VDMT BIOGAZ, a été présenté en mairie le 7 février 2020 et l'acte parcellaire signé le 17 mars 2020 ;

Considérant que l'instruction du permis de construire par la Préfecture a été réalisée pendant une crise sanitaire majeure ;

Considérant la délivrance du ledit permis de construire par le Préfet de Seine-et-Marne le 25 juin 2020 ;

Considérant le fait que le délai de recours pour ce projet était de deux mois à compter de la délivrance du Permis de construire, au lendemain du deuxième tour des élections municipales ;

Considérant le changement de majorité municipale, suite aux élections, le 4 juillet 2020 ;

Considérant l'absence totale de consultation et d'information publiques entre la demande d'autorisation administrative à l'aube du 1<sup>er</sup> tour des élections et la délivrance du permis de construire mais aussi l'exclusion de tout report de délai de recours pendant la période de confinement

Considérant l'absence de prise en compte des dégradations potentielles et des frais d'entretien des voies et chemins communaux ;

Considérant la volonté de la municipalité d'associer les habitants aux décisions locales et a minima d'informer la population sur les projets d'envergure et/ ou pouvant impacter leur quotidien ;

Dans ce contexte, et au vu des différents éléments cités ci-dessus, nous, les Elus du conseil municipal, réunis ce jour le 10 février 2021 souhaitons présenter une motion, dans laquelle nous

- Dénonçons l'absence de communication de toute étude d'impact sur la circulation dans notre commune et villes limitrophes ainsi que la fréquence de passage des camions et/ou tracteurs ;
- Regrettons l'absence de mise à disposition d'étude relative à l'impact du projet sur la pollution des sols et/ou des nappes phréatiques ;
- Regrettons l'absence d'étude relative à l'impact sur les cultures, et notamment les risques liés à l'épandage du digestat ;
- Regrettons l'absence d'étude sur l'origine des intrants afin de ne pas favoriser l'agriculture intensive pour alimenter l'usine ;
- Regrettons l'absence d'étude à long terme notamment sur la faune et la flore les insectes pollinisateurs ;
- Dénonçons ainsi l'absence de consultation préalable des habitants à l'heure de la démocratie participative ;
- Regrettons l'absence de décision concertée entre l'autorité préfectorale et les élus locaux
- Déplorons le peu de moyens laissés aux communes pour s'assurer de l'absence de nuisances de ces unités de méthanisation, notamment par une étude sur les éventuelles nuisances olfactives, visuelles ;
- Dénonçons que de tels équipements puissent être implantés sans consultation publique qui devrait être obligatoire ;
- Regrettons ainsi ce déni de démocratie.

Si l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne soutiennent la filière Méthanisation, notamment à travers des subventions, il nous paraît indispensable que les collectivités soient pleinement associées à l'étude de ces projets fortement impactant.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Chevry-Cossigny invite les parlementaires à imposer à tous les porteurs de projet souhaitant implanter une unité de méthanisation, et ce pour l'ensemble du territoire national :

- La prise en charge et l'organisation d'une enquête publique en amont du dépôt de permis de construire dont l'avis devra impérativement être transmis au Préfet du Département avant étude du dossier par les services préfectoraux ;
- La réalisation de différents diagnostics précis, notamment en termes d'étude de trafic et d'état des sols, en vue d'obtenir une photographie précise du territoire et d'assurer un suivi de l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs.

A l'heure où l'Etat souhaite limiter l'artificialisation des sols et préserver les terres agricoles, il nous paraît indispensable que la législation relative à ces équipements qui impactent considérablement le quotidien des habitants concernés, soient adaptés.

A l'heure où la démocratie participative devient un instrument des Politiques de la Ville, il est à regretter une nouvelle fois l'absence de considération des élus locaux et de leurs administrés.